



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00983

Numéro SIREN : 478 826 753

Nom ou dénomination : ENGIE GREEN FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 44348

2018^B983



**PROJET DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE LA COMPAGNIE DU VENT
(SOCIETE ABSORBEE)
PAR LA SOCIETE ENGIE GREEN FRANCE
(SOCIETE ABSORBANTE)**

Tb
GH

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ENGIE GREEN FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 000 Euros, dont le siège social se situe à COURBEVOIE (92400), 2 Place Samuel de Champlain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753,

représentée par Madame Gwénaëlle HUET, agissant en qualité de Président, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

D'UNE PART,

Ci-après dénommée la « **société absorbante** » ou « **ENGIE GREEN FRANCE** »,

ET :

LA COMPAGNIE DU VENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 759 875 euros, dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34000) – 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 350 806 683,

représentée par Monsieur Thierry CONIL, agissant en qualité de Président, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommée la « **société absorbée** » ou « **LA COMPAGNIE DU VENT** »,

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I. Société ENGIE GREEN FRANCE

La société ENGIE GREEN FRANCE est une société par actions simplifiée qui a été immatriculée le 30 septembre 2004 pour une durée de 99 années qui expire le 29 septembre 2103.

Son capital social s'élève actuellement à 30 000 000 euros. Il est divisé en 1 500 000 actions de 20 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

La société ENGIE GREEN FRANCE ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société ENGIE GREEN FRANCE n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge. Elle n'a émis aucun titre autres que des actions, ni d'avantages particuliers ou de droits spéciaux au bénéfice de son associé unique.

Elle a pour objet toutes prestations de mise à disposition de compétence, de réalisation de missions de direction, de montage et développement de projets, d'exploitation de centres de production d'énergie, de conseil et gestion d'entreprise dans les domaines d'activité Industrie et Energie et notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

II. Société LA COMPAGNIE DU VENT

La société LA COMPAGNIE DU VENT est une société par actions simplifiée qui a été immatriculée le 15 octobre 1998 pour une durée de 99 années qui expire le 14 octobre 2097.

Le capital s'élève actuellement à 16 759 875 euros. Il est divisé en 223 465 actions de 75 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

La société LA COMPAGNIE DU VENT ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société LA COMPAGNIE DU VENT n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge. Elle n'a émis aucun titre autres que des actions, ni d'avantages particuliers ou de droits spéciaux au bénéfice de son associé unique.

Elle a pour objet les études, conseil, ingénierie, maîtrise d'œuvre dans les domaines des énergies renouvelables ; ainsi que l'installation, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'installations de production d'énergie dans les domaines des énergies renouvelables.

III. Liens entre les deux sociétés

Liens en capital

La société ENGIE GREEN FRANCE détient 223 465 actions de la société LA COMPAGNIE DU VENT, soit la totalité des actions composant le capital social de la société LA COMPAGNIE DU VENT.

La société LA COMPAGNIE DU VENT ne détient aucune action de la société ENGIE GREEN FRANCE. LA COMPAGNIE DU VENT et ENGIE GREEN France n'ont aucun dirigeant commun.

IV. Divers

Aucune de ces sociétés n'a émis d'obligations.

BASES DE LA FUSION

I. Motifs et buts de la fusion

Cette opération constitue une opération de restructuration interne du Groupe ENGIE auquel appartiennent les Parties et vise à une simplification et une rationalisation des structures en vue d'une meilleure visibilité des activités des Energies Renouvelables en France.

II. Comptes retenus pour établir les conditions de l'opération de fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2016, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés. Ces comptes figurent en Annexe 1.

Les derniers comptes annuels des sociétés LA COMPAGNIE DU VENT et ENGIE GREEN FRANCE étant clos depuis plus de six mois, les sociétés LA COMPAGNIE DU VENT et ENGIE GREEN FRANCE ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 30 septembre 2017, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Ces états comptables intermédiaires figurent en Annexe 2.

III. Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions du titre VII du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2016.

IV. Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société LA COMPAGNIE DU VENT. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés LA COMPAGNIE DU VENT et ENGIE GREEN FRANCE.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société ENGIE GREEN FRANCE qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, la société LA COMPAGNIE DU VENT transmettra à la société ENGIE GREEN FRANCE tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état ou ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

APPORT-FUSION DE LA SOCIETE LA COMPAGNIE DU VENT A LA SOCIETE ENGIE GREEN FRANCE

Monsieur Thierry CONIL, agissant ès qualités au nom et pour le compte de la société LA COMPAGNIE DU VENT, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société ENGIE GREEN FRANCE, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous la condition suspensive ci-après stipulée, à la société ENGIE GREEN FRANCE, ce qui est accepté par Madame Gwénaëlle HUET, ès qualités, au nom et pour le compte de cette dernière, sous la même condition suspensive, de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve, de la société LA COMPAGNIE DU VENT y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2017, date choisie d'un commun accord pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatifs et non limitatif, le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT devant être intégralement dévolu à la société ENGIE GREEN FRANCE dans l'état où il se trouvera à cette date.

Le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT comprend les éléments suivants :

I. Actif apporté par la société LA COMPAGNIE DU VENT

<i>(en Euros)</i>	Valeur brute	Amort./ provisions	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	7 289 219	748 248	6 540 971
Immobilisations corporelles	389 867 184	141 266 841	248 600 343
Immobilisations financières	62 701 225	1 065 124	61 636 101
Matières premières et en cours	8 556 664		8 556 664
Créances	23 578 688	113 000	23 465 688
Valeurs mobilières de placement	114 596		114 596
Disponibilités	13 229 104		13 229 104
Charges constatées d'avance	891 943		891 943
Ecart de conversion actif			
TOTAL DES ACTIFS APPORTES	506 228 623	143 193 213	363 035 410

Le montant total de l'actif apporté par la société LA COMPAGNIE DU VENT à la société ENGIE GREEN FRANCE s'élève donc à 363 035 410 euros.

II. Passif de la société LA COMPAGNIE DU VENT transmis à la société ENGIE GREEN FRANCE

	<i>(en Euros)</i>
Provisions pour charge	7 563 946
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	190 096 657
Emprunts et dettes financières diverses	5 989
Avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 380 332
Dettes fiscales et sociales	3 547 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 912 091
Autres dettes	1 562 250
Produits constatés d'avance	238 643
Ecart de conversion passif	
TOTAL DU PASSIF TRANSMIS	212 307 267

Le montant total du passif transmis par la société LA COMPAGNIE DU VENT à la société ENGIE GREEN FRANCE s'élève donc à 212 307 267 euros.

III. Actif net apporté

Montant total de l'actif de la société LA COMPAGNIE DU VENT 363 035 410

A déduire : Montant du passif de la société LA COMPAGNIE DU VENT 212 307 267

Actif net apporté par la société LA COMPAGNIE DU VENT 150 728 143 Euros

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société ENGIE GREEN FRANCE prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société LA COMPAGNIE DU VENT et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après :

- Cautions, avals, garanties donnés par l'entreprise,
- Autres engagements donnés par l'entreprise.

La société ENGIE GREEN FRANCE, société absorbante, s'engage à reprendre à son bilan les écritures comptables (valeurs d'origine, provisions pour dépréciation) de la société LA COMPAGNIE DU VENT, société absorbée, telles que décrites ci-dessus, et à continuer à calculer les dotations, à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

Il est entendu que l'énumération ci-dessus de l'actif et du passif apportés n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT devant être dévolu à la société ENGIE GREEN FRANCE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

IV. Origine de propriété

Les Parties conviennent d'établir l'origine de propriété complète des biens immobiliers apportés par la société LA COMPAGNIE DU VENT dans le cadre de la fusion et l'état des servitudes actives et/ou passives les concernant, découlant des titres de propriété, de la loi et des règlements d'urbanisme, lors du dépôt du présent traité de fusion au rang des minutes de l'étude LETULLE, titulaire d'un office notarial au 3 rue Montalivet, Paris 8^{ème}.

À cet effet, tous pouvoirs sont donnés à tout notaire ou clerc de l'étude LETULLE pour établir une désignation complète des immeubles et droits immobiliers (listés en Annexe 3), l'origine de propriété, faire dresser et signer tout acte ainsi que tout rectificatif, modificatif ou complément, accomplir les formalités de publicité foncière aux Services de la Publicité Foncière compétents et faire toute déclaration civile ou fiscale requise.

V. Enonciation des baux

Les baux consentis sur les immeubles compris dans le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT ont été tenus à la disposition de la société ENGIE GREEN FRANCE.

ENGIE GREEN FRANCE déclare en outre bien connaître lesdits baux, pour en avoir pris connaissance, dès avant ce jour, et dispense en conséquence LA COMPAGNIE DU VENT de plus amples indications.

VI. Marques et noms de domaines

La liste des marques et noms de domaine compris dans le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT ont été tenus à la disposition de la société ENGIE GREEN FRANCE.

ENGIE GREEN FRANCE déclare, en outre, avoir pris connaissance, dès avant ce jour, du contrat de cession de marques et de noms de domaines signé le 19 juin 2017 entre LA COMPAGNIE DU VENT et la société SOPER (immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 420 624 645), et par lequel LA COMPAGNIE DU VENT lui cède l'ensemble des marques et noms de domaines dont elle est titulaire, avec un effet au plus tard le 19 septembre 2018.

CONDITIONS DES APPORTS

I. Propriété et jouissance du patrimoine transmis

La société ENGIE GREEN FRANCE aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société LA COMPAGNIE DU VENT en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet, entre le 1^{er} janvier 2017 et cette date, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société ENGIE GREEN FRANCE.

Les Parties reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

L'ensemble du passif de la société LA COMPAGNIE DU VENT à la date définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de la société absorbée, seront transmis à la société ENGIE GREEN FRANCE.

Il est précisé :

- que la société ENGIE GREEN FRANCE assumera l'intégralité des dettes et charges de la société LA COMPAGNIE DU VENT, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2017 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la société LA COMPAGNIE DU VENT ;

- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou au moins entre le passif pris en charge par la société ENGIE GREEN FRANCE et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société ENGIE GREEN FRANCE serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet de présente fusion.

II. Charges et conditions générales de la fusion

La société LA COMPAGNIE DU VENT s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion – si ce n'est avec l'agrément de la société ENGIE GREEN FRANCE – d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens transmis et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante et à ne contracter aucun nouvel emprunt sans l'accord de la société absorbante.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société LA COMPAGNIE DU VENT sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société ENGIE GREEN FRANCE.

La société ENGIE GREEN FRANCE prendra les biens et droits transmis dans leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelques recours que ce soit pour quelque cause que ce soit, contre la société absorbée, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La société ENGIE GREEN FRANCE bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la société LA COMPAGNIE DU VENT. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

La société ENGIE GREEN FRANCE sera débitrice des créanciers de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la société absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La société ENGIE GREEN FRANCE supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens apportés ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation.

La société ENGIE GREEN FRANCE sera intégralement substituée à la société LA COMPAGNIE DU VENT, à compter de la date de la réalisation définitive de la présente fusion, dans tous litiges, procédures judiciaires ou autres et dans toutes actions juridiques ou contentieuses de tout nature, tant en demande qu'en défense, y compris dans celles en cours. Elle pourra, en conséquence, intenter ou poursuivre les actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues ensuite de ces décisions.

La société ENGIE GREEN FRANCE fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la société absorbée, sans recours contre cette dernière, pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la réalisation à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, contrats, marchés ou engagements généralement quelconques qui auront été souscrits par la société absorbée. Elle sera donc subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous accords, traités, contrats, marchés ou engagements de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société absorbée.

La société LA COMPAGNIE DU VENT remettra et livrera à la société ENGIE GREEN FRANCE aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s’y rapportant. Elle fera tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société ENGIE GREEN FRANCE d’obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

La société LA COMPAGNIE DU VENT déclare désister purement et simplement de tous droits de privilège et d’action résolutoire dont elle pourrait profiter sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l’exécution des charges et conditions imposées à la société ENGIE GREEN FRANCE aux termes du présent acte. En conséquence, elle dispense expressément de prendre inscription pour quelques cause que ce soit.

Enfin, les représentants de la société LA COMPAGNIE DU VENT devront, à première demande et aux frais de la société ENGIE GREEN FRANCE , fournir à cette dernière tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement, et notamment en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la société LA COMPAGNIE DU VENT et de l’accomplissement de toutes formalités.

Au jour de la réalisation effective de la fusion, la société ENGIE GREEN FRANCE se substituera purement et simplement à la société LA COMPAGNIE DU VENT dans la poursuite des contrats de travail ainsi que des obligations s’y rapportant, conformément à l’article L.1224-1 du Code du travail. La société absorbante sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d’être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

DECLARATIONS

Monsieur Thierry CONIL, ès qualités, déclare :

- Que la société LA COMPAGNIE DU VENT n’est pas et n’a jamais été en état de cessation des paiements, en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait pas l’objet d’une procédure de sauvegarde ou de conciliation ;
- Qu’elle a obtenu, ou s’engage à obtenir comme il est indiqué ci-avant, toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Qu’elle n’est pas actuellement ni susceptible d’être ultérieurement l’objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l’exercice de son activité ;
- Que les biens apportés ne sont grevés d’aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, hypothèque ou gage ou sûreté quelconque, et qu’ils sont de libres disposition, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais;
- Que les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société LA COMPAGNIE DU VENT dûment visés, seront remis à la société ENGIE GREEN FRANCE ;

- Que la société La COMPAGNIE DU VENT est en règle à l'égard de organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur ;
- Que la société LA COMPAGNIE DU VENT a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens.

Madame Gwénaëlle HUET, ès qualités, déclare :

- Que la société ENGIE GREEN FRANCE n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

REMUNERATIONS DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société ENGIE GREEN FRANCE détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société LA COMPAGNIE DU VENT et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société LA COMPAGNIE DU VENT contre des actions de la société ENGIE GREEN FRANCE.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société ENGIE GREEN FRANCE et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Dans l'hypothèse où la valeur nette de l'apport, correspondant à la différence entre le montant des éléments d'actif transférés par la société absorbée et le montant total des passifs de la société absorbée pris en charge par la société absorbante, tels qu'ils figureront au bilan de la société absorbée, serait inférieure à la valeur nette comptable des titres sociaux de la société absorbée figurant au bilan de la société absorbante, l'opération fera apparaître un mali de fusion d'un montant égal à la différence entre la valeur nette comptable des titres sociaux de la société absorbée au bilan de la société absorbante à la date de réalisation définitive de la fusion et la valeur nette de l'apport résultant de la fusion.

Ce mali sera considéré comme :

- Un mali technique comptabilisé au bilan de la société absorbante dans la mesure du montant des plus-values latentes figurant au bilan de la société absorbée ;
- Un mali constitutif d'une perte comptable pour le surplus.

REGIME FISCAL

I. Dispositions générales

Les représentants des sociétés ENGIE GREEN FRANCE et LA COMPAGNIE DU VENT obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

La société absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la société absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

D'une manière générale et à compter de la date de réalisation, la société absorbante se substituera à la société absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente Fusion, notamment en application des dispositions de l'article 210 B bis du CGI.

II. Impôts sur les Sociétés

La société ENGIE GREEN FRANCE et la société LA COMPAGNIE DU VENT ont décidé de donner un effet rétroactif comptable et fiscal à la Fusion au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, le résultat comptable et fiscal de la société LA COMPAGNIE DU VENT depuis le 1^{er} janvier 2017 sera repris respectivement dans le résultat comptable et fiscal de la société ENGIE GREEN FRANCE.

La société ENGIE GREEN FRANCE et la société LA COMPAGNIE DU VENT sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France et déclarent vouloir soumettre la présente Fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts (CGI).

A cet effet, la société ENGIE GREEN FRANCE s'engage expressément à respecter les prescriptions suivantes, pour autant qu'elles puissent trouver application, et notamment :

- (a) à reprendre à son passif les provisions de la société LA COMPAGNIE DU VENT dont l'imposition aurait été différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, y compris, en tant que de besoin, les provisions réglementées et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours (article 210 A-3.a. du CGI) ;
- (b) à se substituer à la société LA COMPAGNIE DU VENT, le cas échéant, pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du CGI) ;
- (c) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris, le cas échéant, les titres de portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) reçues lors de la présente Fusion, d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations, du point de vue fiscal, dans les écritures de société LA COMPAGNIE DU VENT à la date d'effet de la Fusion (210 A-3.c du CGI) ;
- (d) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du CGI, les plus-values dégagées, le cas échéant, sur les biens amortissables reçus dans le cadre de la présente Fusion ;

- (e) à inscrire à son bilan les éléments autres que des immobilisations pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de société LA COMPAGNIE DU VENT (210 A-3.e. du CGI) ;
- (f) l'ensemble des apports étant transcrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre à son bilan l'ensemble des écritures comptables de l'Absorbée relatives aux éléments apportés (valeurs d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société LA COMPAGNIE DU VENT;

D'une manière générale et à compter de la date d'effet de la fusion, la société ENGIE GREEN FRANCE se substituera à la société LA COMPAGNIE DU VENT pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion.

La société ENGIE GREEN FRANCE s'engage, par ailleurs, à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la Fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III au CGI ;
- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

La société LA COMPAGNIE DU VENT établira dans un délai de 60 jours suivant la réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du CGI, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-I du CGI.

III. Taxe sur la valeur ajoutée

La société ENGIE GREEN FRANCE et la société LA COMPAGNIE DU VENT sont deux sociétés redevables de la TVA en France. Par conséquent, conformément à l'article 257 bis du CGI, le transfert de l'ensemble des biens de la société LA COMPAGNIE DU VENT à la société ENGIE GREEN FRANCE ne donnera pas lieu au paiement de la TVA.

La société ENGIE GREEN FRANCE et la société LA COMPAGNIE DU VENT déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres Opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

En outre la société ENGIE GREEN FRANCE sera réputée continuer la personne de la société LA COMPAGNIE DU VENT et s'engage en conséquence à respecter les obligations auxquelles la société LA COMPAGNIE DU VENT aurait été tenue si elle avait poursuivi l'exploitation.

La société ENGIE GREEN FRANCE sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société LA COMPAGNIE DU VENT. En conséquence, la société LA COMPAGNIE DU VENT déclare transférer purement et simplement à la société ENGIE GREEN FRANCE, qui sera dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

Toutefois, ce transfert sera limitée au montant de la T.V.A. qui serait résulté de l'imposition de la valeur des apports.

La société ENGIE GREEN FRANCE s'engage à vendre sous le régime de la T.V.A. les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

La société ENGIE GREEN FRANCE s’engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration indiquant le montant du crédit de T.V.A. qui lui sera transféré et à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

La société absorbante s’engage à opérer les régularisations de déductions prévues aux articles 210, 214, 215, 221 et 225 de l’annexe II au même Code, dans les mêmes conditions que la société absorbée aurait été tenue d’y procéder si elle avait poursuivi son activité.

IV. Enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du CGI.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement d’un droit fixe de 500 euros.

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La société LA COMPAGNIE DU VENT se trouvera dissoute de plein droit à l’issue de la décision de l’associé de la société ENGIE GREEN FRANCE qui constatera la réalisation définitive de la fusion.

Du fait de la reprise par la société ENGIE GREEN FRANCE de la totalité de l’actif et du passif de la société LA COMPAGNIE DU VENT, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d’aucune opération de liquidation.

CONDITION SUSPENSIVE

La réalisation définitive de la présente fusion et des apports qu’elle comporte, est soumise à la condition suspensive ci-après :

- Approbation par la société ENGIE GREEN HOLDING, associé unique de la société ENGIE GREEN FRANCE, de la fusion par voie d’absorption de la société LA COMPAGNIE DU VENT par la société ENGIE GREEN FRANCE .

La réalisation de cette condition suspensive sera constatée par décision de l’associé unique de la société ENGIE GREEN FRANCE et sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque par la remise d’une copie ou d’un extrait certifié conforme du procès-verbal de ladite décision.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de cette condition, au plus tard le 31 décembre 2017, les présentes seraient caduques et non avenues, sans qu’il soit besoin d’accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d’aucune part.

DISPOSITIONS DIVERSES

I. Formalités

La société ENGIE GREEN FRANCE remplira toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion, et notamment à la publication des apports relatifs aux biens immobiliers aux services de la publicité foncière du lieu de situation des immeubles apportés.

La société ENGIE GREEN FRANCE fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La société ENGIE GREEN FRANCE devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relativement aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

La société ENGIE GREEN FRANCE remplira, d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II. Remise des titres

Il sera remis à la société ENGIE GREEN FRANCE, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs de la société LA COMPAGNIE DU VENT ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société LA COMPAGNIE DU VENT à la société ENGIE GREEN FRANCE.

III. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ENGIE GREEN FRANCE, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font l'élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

V. Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, et notamment à la GAZETTE DU PALAIS, 12 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Tous pouvoirs sont conférés respectivement à Madame Gwénaëlle HUET, agissant au nom et pour le compte de la société ENGIE GREEN FRANCE, et à Monsieur Thierry CONIL, agissant au nom et pour le compte de la société LA COMPAGNIE DU VENT, à l'effet de :

- Poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion ;
- Réitérer si besoin était la transmission du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante ;
- Etablir tout acte confirmatif, complémentaire ou rectificatif qui s'avéreraient nécessaires ;
- Et plus généralement remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, et notamment établir et signer la déclaration de régularité et de conformité.

VI. Loi applicable – Litiges – Renonciation à l'article 1195 du Code civil

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

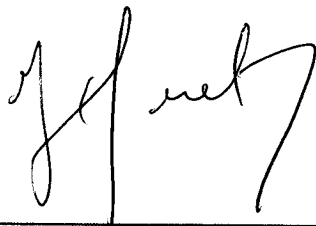
Tout litige qui pourrait survenir entre les Parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre.

Les Parties renoncent expressément à l'application de l'article 1195 du Code civil.

VII. Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à Courbevoie, le 10 novembre 2017
En 8 exemplaires originaux



Pour **ENGIE GREEN FRANCE**
Madame Gwénaëlle HUET



Pour **LA COMPAGNIE DU VENT**
Monsieur Thierry CONIL

Annexe 1-1
Comptes annuels 31 décembre 2016 de la société ENGIE GREEN FRANCE

ENGIE GREEN FRANCE

1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN

92400 COURBEVOIE

Comptes au 31/12/2016



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Compte de résultat	3

Annexes

Règles et méthodes comptables	5
Immobilisations	9
Détail du fonds commercial	10
Amortissements	11
Provisions et dépréciations	12
Provisions pour risques et charges	13
Créances et dettes	14
Eléments sur les postes des entreprises liées	15
Frais de recherche et développement	N/A *
Aménagements sur sol d'autrui	N/A *
Intérêts immobilisés	N/A *
Détail des charges à payer et produits à recevoir	16
Charges et produits constatés d'avance	N/A *
Variation des capitaux propres	17
Composition du capital social	18
Ventilation du chiffre d'affaires	19
Effectif moyen	20
Charges et produits exceptionnels	21

Transfert de charges	22
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	23
Engagements en matière de retraites, pensions et indemnités assimilées	24
Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A *
Engagements financiers donnés et reçus	N/A *
Engagements de crédit-bail	N/A *
Situation fiscale différée et latente	25
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	26
Tableau des filiales et participations 31-12-2016	27

* : N/A Non applicable

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 423 735	1 255 669	2 168 066	1 533 438
Fonds commercial	8 033 476		8 033 476	10 062 422
Autres immobilisations incorporelles	90 460		90 460	280 900
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	262 717	1 770	260 947	
Installations techniques, matériel, outillage	2 031 419	986 674	1 044 745	318 818
Autres immobilisations corporelles	1 122 744	762 548	360 196	234 985
Immobilisations en cours	27 307		27 307	25 388
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	36 190 664	2 223 289	33 967 375	2 225 426
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	105 815		105 815	74 750
ACTIF IMMOBILISE	51 288 336	5 229 949	46 058 386	14 756 127
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 906 158		2 906 158	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	21 795 648	585 110	21 210 538	8 438 126
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	138 260		138 260	22
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 036 629	50 000	10 986 629	5 987 833
Autres créances	30 128 919		30 128 919	3 283 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 456 820		1 456 820	41 276 461
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	136 543		136 543	113 913
ACTIF CIRCULANT	67 598 977	635 110	66 963 867	59 099 539
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	118 887 312	5 865 059	113 022 253	73 855 666

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000 000)	30 000 000	30 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	652 540	652 540
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	434 649	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	8 239 322	-15 690 139
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 457 937	24 363 110
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	41 784 448	39 326 511
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	5 690 212	1 488 940
Provisions pour charges	601 731	299 885
PROVISIONS	6 291 944	1 788 825
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 105 480	26 891 358
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 858 543	3 141 039
Dettes fiscales et sociales	3 936 716	2 707 890
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 661	
Autres dettes	8 461	45
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	64 945 862	32 740 331
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	113 022 253	73 855 667

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 872 247	183 557	13 055 804	8 794 562
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 872 247	183 557	13 055 804	8 794 562
Production stockée			12 820 504	1 309 507
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 432	4 500
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			635 026	2 043 198
Autres produits			33	3 167
PRODUITS D'EXPLOITATION			26 525 798	12 154 935
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 907 056	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-2 906 158	
Autres achats et charges externes			19 737 073	7 286 915
Impôts, taxes et versements assimilés			1 392 346	273 315
Salaires et traitements			5 063 033	4 576 822
Charges sociales			2 796 106	2 766 837
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			514 833	455 168
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				2 282 250
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			48 092	348 422
Dotations aux provisions			601 731	67 879
Autres charges			19	741
CHARGES D'EXPLOITATION			30 154 132	18 058 349
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 628 334	-5 903 414
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				132 501
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				693 648
Autres intérêts et produits assimilés			189 740	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			161 014	388 300
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			350 754	1 214 449
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			4 211 272	3 702 973
Intérêts et charges assimilées			40 276	1 536 561
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 251 548	5 239 534
RESULTAT FINANCIER			-3 900 794	-4 025 085
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-7 529 128	-9 928 499

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 559	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 889 063	42 132 436
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 903 622	42 132 436
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 576	328
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	689 336	7 724 343
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	772 912	7 724 671
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 130 710	34 407 766
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	224 925	254 504
Impôts sur les bénéfices	-81 279	-138 348
TOTAL DES PRODUITS	37 780 174	55 501 820
TOTAL DES CHARGES	35 322 237	31 138 710
BENEFICE OU PERTE	2 457 937	24 363 110

La société Engie Green France a été créée le 30/09/2004 sous la forme d'une SARL. Elle dispose d'un capital de 30 000 000 d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016. Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

En date du 1er décembre 2016, la société a effectué un changement de dénomination sociale : « Futures Energies SARL » est devenue « Engie Green France ». Ce même jour, la société a réalisé un changement de forme sociale en passant de SARL à SASU.

Par ailleurs et fin 2016, Engie Green a racheté le fonds de commerce de Maia Eolis et repris notamment l'ensemble des salariés de cette entité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif, postérieur à la clôture de l'exercice, n'est intervenu.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit principalement de malis techniques relatifs à la société ENR Opérations pour un montant brut de 2 760 476 euros. Ces malis ne sont pas amortis et des tests de valeur sont effectués à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent également le fonds de commerce racheté à Maia Eolis pour 5 273 000 euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires. A la clôture, un test de valeur est effectué. La valeur actuelle est appréciée au regard de la valeur d'utilité et de la valeur vénale. La valeur d'utilité est évaluée sur la base des plans d'affaires et de la méthode de flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable des titres de participation, une dépréciation est constituée pour la différence.

AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels et Outillages	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel Informatique	Linéaire	1 à 3 ans

DEPRECIATIONS

A chaque clôture, un test de valeur sur actif est effectué lorsqu'un indice de perte de valeur est détecté.

Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- Les provisions pour pensions,
- Les provisions pour risques sur certaines filiales déficitaires

CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances et les dettes d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

STOCKS

Conformément aux règles comptables du groupe Engie, l'inscription à l'actif des coûts (frais d'études) est effectuée dès lors que les critères suivants sont respectés :

- Obtention de la promesse de bail,
- Conditions de vents jugées suffisantes à la lecture des études techniques,
- Raccordement aux réseaux possibles,
- Etudes d'impacts sur l'environnement favorables compte tenu des analyses réalisées,
- Une rentabilité suffisante au regard des simulations réalisées.

Ces coûts sont comptabilisés en études en-cours (stocks) avant l'entrée en phase de construction du parc éolien et sont reclassés en immobilisations corporelles dès l'entrée en phase de construction. Le stock d'en-cours s'établit à 21 795 648 euros au 31 décembre 2016.

Les stocks sont dépréciés dès lors qu'un projet risque de ne pas aboutir. La dépréciation au 31/12/2016 s'élève à 585 110 euros.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 387,20 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 16 387,20 € ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0,00 €.

INTEGRATION FISCALE

La société Engie Green France fait partie du Groupe d'intégration fiscal Engie depuis le 1er janvier 2012. Selon les termes de la convention, Engie Green France est redevable de l'impôt comme si elle était imposée séparément.

PERMANENCE DES METHODES

Conformément aux règlements ANC 2015-06 et 2015-07, applicables à compter du 1er janvier 2016, les malis techniques ont été affectés aux actifs sous-jacents auxquels ils sont rattachables, à savoir :

- Aux actifs circulants (stocks) pour les pipes de Projets, à savoir 4 849 K€ pour le pipe Eole Génération et 2 453K€ pour le pipe Erelia Great ;
- Au poste « fonds commercial » pour la partie know how / personnel d'exploitation d'Enr Op pour 2 760 K€

Etant rattachés à des actifs circulants et au fond commercial, ces malis techniques restent non amortissables, étant donné toutefois que des dépréciations antérieures à cet exercice avaient été constatées à hauteur de 3 065 K€ pour Erelia Production et 20 798 K€ pour La Haute Lys.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES**Compte professionnel de formation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation a mis en œuvre le Compte Professionnel de Formation (CPF) qui a remplacé le DIF depuis le 01/01/2015. Les heures de formation au titre du CPF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020. La gestion des comptes ne se fait plus par l'entreprise mais par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'employeur n'a plus de droit de regard sur le compte de formation du salarié.

Informations relatives au CICE

Le CICE, dont le montant s'élève en 2016 à 81 279 euros, est comptabilisé en moins de l'impôt sur les bénéfices. L'utilisation du CICE est en cours de réflexion au sein d'Engie Green France.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit.. apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 417 990		-15 870 319
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			262 717
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			856 941
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 174 478		48 008
Installations générales, agenc., aménag.	174 726		40 186
Matériel de transport	16 040		113 024
Matériel de bureau, informatique, mobilier	730 760		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	25 388		1 919
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 121 392		1 322 795
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 517 112		32 352 887
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	74 750		31 065
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 591 862		32 383 952
TOTAL GENERAL	34 131 244		17 836 428

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			11 547 670	11 547 670
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			262 717	262 717
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			2 031 419	2 031 419
Installations générales, agencements divers			222 734	222 734
Matériel de transport			56 227	56 227
Matériel de bureau, informatique, mobilier			843 783	843 783
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			27 307	27 307
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 444 187	3 444 187
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	679 336	36 190 664		36 190 664
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			105 815	105 815
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	679 336	36 296 478		36 296 478
TOTAL GENERAL	679 336	51 288 336		51 288 336

Nature des éléments	Montant
Mali de fusion ENR OPERATIONS	2 760 476,00
Rachat du fonds de commerce MAIA EOLIS	5 273 000,00
Total	8 033 476,00

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	949 626	306 043		1 255 669
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		1 770		1 770
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	855 660	131 014		986 674
Installations générales, agenc. et aménag. divers	89 125	20 518		109 643
Matériel de transport	16 040	1 138		17 178
Matériel de bureau et informatique, mobilier	581 376	54 351		635 727
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 542 201	208 790		1 750 992
TOTAL GENERAL	2 491 827	514 833		3 006 661

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Dotations				Reprises		Mouvements	
Rubriques	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation:	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	299 885	601 731	299 885	601 731
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 488 940	4 201 272		5 690 212
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 788 825	4 803 003	299 885	6 291 944
Dépréciations immobilisations incorporelles	14 591 604	-14 591 604		
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	2 291 686	10 000	78 397	2 223 289
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	537 018	48 092		585 110
Dépréciations comptes clients	50 000			50 000
Autres dépréciations	82 617		82 617	
DEPRECIATIONS	17 552 925	-14 533 512	161 014	2 858 399
TOTAL GENERAL	19 341 750	-9 730 509	460 899	9 150 343
Dotations et reprises d'exploitation		649 823	299 885	
Dotations et reprises financières		4 211 272	161 014	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	105 815		105 815
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11 036 629	11 036 629	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 537	1 537	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	434 392	434 392	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	780 113	780 113	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	88 924	88 924	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	19 418 933	19 418 933	
Débiteurs divers	2 103 075	2 103 075	
Charges constatées d'avance	136 544	136 544	
TOTAL GENERAL	34 105 960	34 000 145	105 815

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	58 105 380	58 105 380		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 858 543	2 858 543		
Personnel et comptes rattachés	1 290 130	1 290 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 184 519	1 184 519		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 327 257	1 327 257		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	134 810	134 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 661	36 661		
Groupe et associés				
Autres dettes	8 461	8 461		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	64 945 762	64 945 762		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	33 967 375	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	10 081 901	
Autres créances	19 418 933	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 103 975	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 314 218	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participations		
Autres produits financiers	189 740	
Charges financières	40 276	

Charges à payer et produits à recevoir

Au 31/12/2016, les charges à payer se composent principalement des factures non parvenues pour un montant de 1 060 629,88 €.

Les produits se composent principalement des produits à recevoir pour un montant de 1 740 180,04 €.

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		39 326 511
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		39 326 511
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		2 457 937
SOLDE		2 457 937
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		41 784 448

Catégories de titres	à la clôture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur nominale
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 500 000			20

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015	%
PRESTATIONS DE SERVICES	12 872 247	183 557	13 055 804	8 794 562	48,45 %

TOTAL	12 872 247	183 557	13 055 804	8 794 562	48,45 %
-------	------------	---------	------------	-----------	---------

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VALEUR NETTE COMPTABLE TITRES CONSO + MEE	610 939	675600
VALEUR NETTE COMPTABLE TITRES NON CONSO	78 397	675601
MALI DE LIQUIDATION SAINT PIERRE LAVAL	83 558	671800
PENALITES ET AMENDES	18	671200

TOTAL	772 912	
-------	---------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 217	775200
PRODUIT DE CESSION DES TITRES CONSO + MEE	10 104 494	775600
PRODUIT DE CESSION DES TITRES NON CONSO	780 352	775601
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 559	771800

TOTAL	10 903 622	
-------	------------	--

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Refacturations charges diverses	72 002	791000
Refacturations frais de formation	287 685	791100
Avantages en nature	24 547	791400
TOTAL		384 234

Répartition de l'impôt sur les
bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-7 529 128	-81 279	-7 447 849
Résultat exceptionnel à court terme	18 758		18 758
Résultat exceptionnel à long terme	10 111 952		10 111 952
Participation des salariés	-224 925		-224 925
RESULTAT COMPTABLE	2 376 658	-81 279	2 457 937

Engagements en matière de
retraites, pensions et indemnités
assimilées

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité			601 731
TOTAL			601 731

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	3 183 501
Moins-values à long terme	
3 183 501	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	
-3 183 501	

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

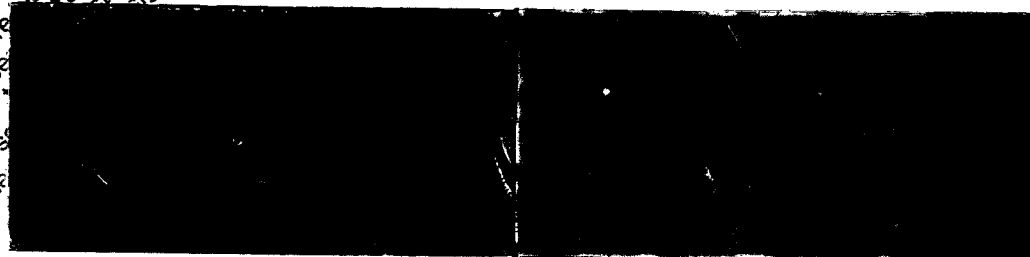
Denomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100,00 %

Tableau des filiales et participations 31-12-2016

Cofu T	Dénomination	Sigle social	Capital	Capitaux propres	Q.P	Débite	Dividendes	VB Tires	VN Tires	Prêts, avances	C.A. 2016	Résultat 2016
EQ4AR	EOLIS LES QUATRE ARBRES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	570 200,00	-	851,06
EQ4CH	EOLIS LES QUATRE CHEMINS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	8 887,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	367 200,00	-	1 012,58
EQ7VE	EOLIS LES SEPT VENTS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 048,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	489 600,00	-	862,34
EQ4U	EOLIS ALIZE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQ4QU	EOLIS AQUILON	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQ4RP	EOLIS LES ARBENTS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 055,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQBOI	EOLIS LES BOIS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQBOR	EOLIS BOREE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQBOR	EOLIS LES BOSQUETS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQBRU	EOLIS LES BRUYERES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQBUJ	EOLIS LES BRUSSELS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQCFI	EOLIS CHAMP FLEURI	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQCH1	EOLIS LES CHAMPS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 049,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQCH2	EOLIS LES CHAUMES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQETO	EOLIS L'ETOURNELLE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 049,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQFON	EOLIS LES FONTAINES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQGAL	EOLIS GALLIEUX	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQGRA	EOLIS LES GRANGES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	8 775,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	331 200,00	-	1 225,33
EQHTE	EOLIS LES HAUTES TERRES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQMAR	EOLIS LES MARRONNIERS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQMOU	EOLIS LE MOULIN	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQMUR	EOLIS LES MURIERS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQNDR	EOLIS NORDOT	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQSCI	EOLIS SCIRON	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQSQU	EOLIS LES SOURCES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQSUR	EOLIS SUDOT	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
EQVEN	EOLIS LES VENTS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 052,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	1,00	-	948,18
EQZEP	EOLIS ZEPHYR	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	9 149,00	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	851,06
FECAS	FUTURES ENERGIES CASTELRENAUDAIS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	331,00	331,00	100,00%	-	-	17 118,00	17 118,00	-	-	511 899,20
FECEP	FUTURES ENERGIES CERY	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	67 768,87	67 768,87	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	50 598,20
FECEP	FUTURES ENERGIES CREMONTEN	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	0,18	0,18	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	19 678,31
FEFRO	FUTURES ENERGIES FROCHVILLY	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	26 038,52
FELLA	FUTURES ENERGIES LANDES DE LAVERNAT	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 078,14
FIMER	FUTURES ENERGIES LE MERDY SAS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	44 750,62
FEMOU	FUTURES ENERGIES MAYENNE OUEST	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	6 350,96
FEPTM	FUTURES ENER LA PLAINIE DES BARNES	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	82 254,00	82 252,92	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	9 142,60
FEPLB	FUTURES ENERGIES BAZ BLANCHARD	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	10 000,00	10 000,00	-	-	4 197 466,37
GFEAD	ENGIE PV SANGUINET	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	11 149,00	11 149,00	-	-	8 282,52
HGFRO	HYDRO GENERATION FROMVEUR	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	2 203 289,00	2 203 289,00	-	-	51 171,20
MEBAU	MSE LE BAUDOUY	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	7 256,86	99,99%	-	-	220 731,38	220 731,38	25 246,54	-	1 076,13
MEBLA	MET LE BLANC MONT	Boulevard de Turin 59777 LILLE	40 000,00	22 115,40	100,00%	-	-	1 115 508,78	1 115 508,78	212 890,22	-	6 985,29
MECCD	MSE CHAMP DELCOURT	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	145 485,00	99,99%	-	-	2 798 023,20	2 798 023,20	521 696,97	-	7 304,81
MECOU	MSE LA COUTURELLE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	75 841,00	99,99%	-	-	6 318 504,88	6 318 504,88	11 608 630,21	-	15 697,34
MEJUN	MSE LES DUNES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	436 390,00	99,99%	-	-	9 292 219,21	9 292 219,21	2 387 808,40	-	15 458,83
MEGRB	MET LES GRANDS BOIS	Boulevard de Turin 59777 LILLE	40 000,00	26 243,00	100,00%	-	-	792 348,04	792 348,04	318 155,06	-	6 976,21
MEJUN	MET LA LINIERE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	40 000,00	54 810,00	100,00%	-	-	1 060 774,45	1 060 774,45	160 425,54	-	7 789,54
MEMER	MET MONT ERNAULT	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	42 816,00	99,99%	-	-	1 039 973,32	1 039 973,32	227 123,67	-	7 002,04
MEHAR	MET LE MONT HUSSARD	Boulevard de Turin 59777 LILLE	40 000,00	44 975,00	100,00%	-	-	3 071 804,24	3 071 804,24	604 195,76	-	7 120,85
MEPOD	MSE LE PODERVOISE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	2 725,00	99,99%	-	-	14 304,19	14 304,19	90 791,14	-	7 224,95
MEROS	MSE LES ROSIERES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	6 382,00	99,99%	-	-	2 767 547,88	2 767 547,88	83 375,34	-	1 485,42
MESAR	MSE LA SAINTE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	5 790,00	99,99%	-	-	1 412 028,78	1 412 028,78	261 500,00	-	1 588,26
MESAF	MSE SAINT MARC	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	1 933,00	99,99%	-	-	914 959,17	914 959,17	621 449,32	-	5 175,14
METON	MSE LA TOURELLE	Boulevard de Turin 59777 LILLE	264 500,00	258 258,00	99,99%	-	-	9 998,97	9 998,97	151 000,03	-	8 147,02
MEVNO	MSE LES MOINES	Boulevard de Turin 59777 LILLE	10 000,00	7 243,00	99,99%	-	-	326 720,79	326 720,79	41 446,54	-	1 084,22
SDMGU	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS 3	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	1 025 000,00	1 025 000,00	-	-	57 975,84
ERLES	FREUX BLESMEY SAS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	199 976,00	199 976,00	-	-	3 025,77
EGRAD	ENGIE GREEN RADENAC	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	N/A
EGVIA	ENGIE GREEN VALLEE DU LAMON	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	N/A
EWAS	EOLIS LES VALLONS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	2 500,00	2 500,00	-	-	N/A
FELDM	FUTURES ENERGIES COMIAC	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	337,00	337,00	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 204,17
FEDPO	FUTURES ENERGIES DRAMBON-PONTAILLER	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	27 036,00	27 036,00	-	-	3 288,00
FEHCA	FUTURES ENERGIES HAUT CASTELBRIANTAIS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 196,62
FEHYA	FUTURES ENERGIES LES HAUTS DE VALLENAIS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 195,62
FELAR	FUTURES ENERGIES LAMOUR SAS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	1 122,30	1 189,38	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 194,17
FELPR	FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 194,17
FEMBE	FUTURES ENERGIES MONT DE BEZARD	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 880,48
FEMAL	FUTURES ENERGIES MAYENNE EST	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	106,00	106,00	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	1 444,65
FEMGR	FUTURES ENERGIES MONT DE LA GREVIERE	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	2 174,16	2 174,16	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 026,27
FEMH2	FUTURES ENERGIES MONT MEUDLAN 2	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 195,62
FEFPA	FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	1 202,17
FEPPH	FUTURES ENERGIES PARC DU HAUT DU PERCHE	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	105,00	105,00	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	1 152,97
FEPPA	FUTURES ENERGIES PLATEAU DE PARDINE	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	30,00	30,00	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	3 195,62
FEAC	F E SAINT AUBIN DES CHATEAUX	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	40 000,00	40 000,00	-	-	7 876,46
FETOR	FUTURES ENERGIES LES FERRIERS CHES	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	9 711,00	9 711,00	-	-	1 811,59
GFEZB	GDF SUEZ FUTURES ENERGIES BZ	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	14 598,00	14 598,00	-	-	3 310,71
GFEZB	GDF SUEZ FUTURES ENERGIES BZ	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	27 043,00	27 043,00	-	-	3 416,34
GFEZB	GDF SUEZ FUTURES ENERGIES BZ	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	27 043,00	27 043,00	-	-	3 252,59
OSPAU	GDF SUEZ PHOTOVOLTAIQUE AUROS	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	1 893,74	2 591,30	100,00%	-	-	67 000,00	67 000,00	-	-	5 610,00
OSPCB	ENGIE PV SAN 40 SUD	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	50 000,00	141 814,00	40,00%	-	-	245 794,36	245 794,36	-	-	2 788,35
AETO	FTO SARL	4 rue de l'ingénieur Jacques FRIMAT 59000 LANDERNEAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SODEG	SODEGER	3 Allée d'Enghien 54600 VILLERS LES NANCY	-	-	100,00%	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 1-2
Comptes annuels 31 décembre 2016 de la société LA COMPAGNIE DU VENT

En accord entre les parties, les
présentes reliées, ASSEMBLÉES
empêchant la constitution ou
addition, la dernière ou
la dernière





Capital 16.759.875€
215 rue Samuel Morse - CS20756
34967 Montpellier Cedex 02
R.C.S. MONTPELLIER B 350 806 683
A.P.E 3511 Z

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2016

BILAN - ACTIF

		Brut		Amortissements, provisions		Exercice clos au 31/12/2016	Exercice clos au 31/12/2015
						Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
		Frais d'établissement	AB	232 303	AC	232 303	
		Frais de recherche et développement	CK		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	919 838	AG	515 944	403 893
		Fonds commercial	AH	5 997 834	AI		5 997 834
		Autres immobilisations incorporelles	AH	139 244	AK		139 244
		Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 622 447	AO	15 847	1 606 600
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	368 245 510	AS	135 395 506	232 850 003
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 631 610	AU	1 095 825	535 786
		Immobilisations en cours	AV	18 367 617	AW	4 759 663	13 607 954
		Avances et acomptes	AV		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 549 177	CV	1 065 124	3 484 053
		Créances rattachées à des participations	BB	55 194 897	BC		55 194 897
		Autres titres immobilisés	BD	26 853	BE		26 853
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH	2 930 298	BI		2 930 298
		TOTAL (II)	BJ	459 857 627	BK	143 080 213	316 777 414
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	3 040 614	BM		3 040 614
		En-cours de production de biens	BN	5 516 050	BO		5 516 050
		En-cours productions de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	603 734	BW		603 734
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés	BX	8 899 802	BY		8 899 802
		Autres créances	BZ	14 075 152	CA	113 000	13 962 152
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	CD	114 596	CE		114 596
		Disponibilités	CF	13 229 104	CG		13 229 104
		Charges constatées d'avances	CH	891 943	CI		891 943
		TOTAL (III)	CJ	46 370 996	CK	113 000	46 257 996
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	506 228 623	1A	143 199 213	363 035 410
							367 324 927

BILAN - PASSIF

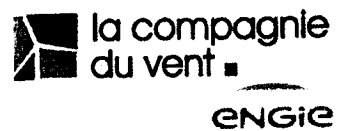
				Exercice clos au 31/12/2016		Exercice clos au 31/12/2015	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			DA	16 759 875	DA	16 759 875
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB	98 210 894	DB	98 210 894
	Ecart de réévaluation		dont écart d'équivalence EK	DC		DC	
	Réserve légale			DD	892 575	DD	212 717
	Réserves statutaires et contractuelles			DE		DE	
	Réserves réglementées		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de cours B1	DF		DF	
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originale d'artiste vivant EJ	DG		DG	
	Report à nouveau			DH	14 331 897	DH	1 414 603
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)			DI	18 265 903	DI	13 597 151
	Subventions d'investissement			DJ	96 077	DJ	118 771
	Provisions réglementées			DK	2 170 923	DK	1 510 475
	TOTAL (I)			DL	150 728 143	DL	131 824 487
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			DM		DM	
	Avances conditionnées			DN		DN	
	TOTAL (II)			DO		DO	
Provisions pour risques & charges	Provisions pour risques			DP	130 500	DP	187 400
	Provisions pour charges			DQ	7 433 446	DQ	7 527 965
	TOTAL (III)			DR	7 563 946	DR	7 715 365
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		DS	
	Autres emprunts obligataires			DT		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			DU	190 096 657	DU	210 234 866
	Emprunts et dettes financières divers		Dont emprunts participatifs EI	DV	5 989	DV	636 625
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 380 332	DX	5 690 507
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 547 359	DY	7 752 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 912 091	DZ	2 215 580
	Autres dettes			EA	1 562 250	EA	971 806
	Cpte Régul	Produits constatés d'avances (4)			EB	238 643	EB
TOTAL (IV)			EC	204 743 231	EC	227 785 076	
Ecart de conversion passif (V)			ED		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	363 035 410	EE	367 324 927	

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

		31/12/2016			31/12/2015		
		France		Export et livraisons Intracom	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC	FC	
	Production vendue de biens	FD	47 242 509	FE	FF	FF	53 910 099
	Production vendue de services	FG	3 923 022	FH	FI	FI	3 677 781
	Chiffres d'affaires nets	FJ	51 165 531	FK	FL	FL	57 587 880
	Production stockée				FM	FM	2 134 904
	Production immobilisée				FN	FN	3 136 433
	Subventions d'exploitation				FO	FO	38 889
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP	FP	1 216 632
	Autres produits				FQ	FQ	7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	FR	64 114 744
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises [y compris droits de douane]				FS	FS	
	Variation de stock (marchandises)				FT	FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	FU	1 061 299
	Variation de stock (Matières premières et approvisionnement)				FV	FV	451 916
	Autres achats et charges externes				FW	FW	17 524 364
	Impôts, Taxes et versements assimilés				FX	FX	4 142 267
	Salaires et traitements				FY	FY	6 693 877
	Charges sociales				FZ	FZ	2 907 991
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements sur immobilisations			GA	GA	18 762 772
		Dotations aux provisions sur immobilisations			GB	GB	1 782 630
		Dotations aux provisions sur actif circulant			GC	GC	
		Dotations aux provisions pour risques et charges			GD	GD	
	Autres charges				GE	GE	226 506
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	GF	53 553 621
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	GG	10 561 123

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE (SUITE)

		31/12/2016		31/12/2015	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 714 683		10 561 123
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	GH		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	GI		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	GJ		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK		GK	
	Autres Intérêts et produits assimilés	GL	2 003 916	GL	2 103 112
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	94 519	GM	240 894
	Différences positives de change	GN	1 502	GN	195
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	GO		GO	40
	Total des produits financiers (V)	GP	2 099 937	GP	2 344 181
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ	244 152	GQ	
	Intérêts et charges assimilées	GR	5 096 401	GR	5 913 041
	Différences négatives de change	GS	312	GS	1 438
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	1 076	GT	566
		GU	5 341 941	GU	5 915 046
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		GV	- 3 242 004	GV	- 3 570 865
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		GW	- 1 527 321	GW	6 990 258
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	328 007	HA	200 292
	Produits exceptionnels sur opération en capital	HB	25 295 557	HB	17 386 656
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	56 900	HC	200 000
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	25 680 464	HD	17 786 948
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	1 655 268	HE	6 477
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	2 214 486	HF	3 862 451
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	660 447	HG	970 267
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	4 530 201	HH	4 839 195
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	21 150 263	HI	12 947 753
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		HJ	1	HJ	375 057
Impôt sur les bénéfices		HK	1 357 038	HK	5 965 803
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	84 772 335	HL	84 245 873
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	66 506 431	HM	70 648 722
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	18 265 903	HN	13 597 151



Capital 16.759.875€
215 rue Samuel Morse – CS20756
34967 Montpellier Cedex 02
R.C.S. MONTPELLIER B 350 806 683
A.P.E 3511 Z

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS au 31 DECEMBRE 2016

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables sur l'exercice.

Les principales règles et méthodes comptables sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût de revient des immobilisations produites en interne comprend les coûts directs et indirects de développement et de réalisation.

Ces coûts sont immobilisés à partir du moment où le succès des projets correspondants est probable. Les critères d'activation majeurs sont les suivants:

- l'obtention d'une promesse de bail,
- les conditions de vent jugées suffisantes,
- un raccordement aux réseaux possible,
- des études d'impacts sur l'environnement favorables,
- un contrat de vente d'électricité,
- une rentabilité suffisante.

A la clôture les dépenses maintenues à l'actif et relatives à des projets de parcs pour lesquels la construction n'était pas commencée s'élèvent avant dépréciation à 16 735 k€.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de ramener le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Parc éolien neuf : 20 ans
- Outillage spécialisé : 5 ans
- Matériel bureau & informatique : 3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur valeur d'acquisition. Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte, notamment, des capitaux propres, des résultats de la filiale, de sa valeur consolidée et des perspectives d'avenir.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

Pour les installations éoliennes, des provisions pour démantèlement sont constituées.

Un composant « actif de démantèlement » est créé en contrepartie, puis amorti linéairement sur la durée de vie du bien subséquent ;

La parution du décret 2011-985 du 23 août 2011 précise le contenu de l'obligation de démantèlement et impose aux sociétés éoliennes la constitution d'une garantie financière. La société a donc ajusté ses provisions en 2011 avec une contrepartie dans les actifs de démantèlement. En 2016, une reprise de provision pour actualisation complémentaire de la provision a été constatée pour l'ensemble de la provision démantèlement (cf § Etat des provisions).

FAITS MARQUANTS

En 2016, les parcs éoliens de Chemin du Bois Hubert, Auxerrois et Châtaigniers ont été partiellement cédés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 49.9% des actions composant le capital des sociétés de projets CEOLCBH60, CEOLAUX89 et CEOLCHA51.

Courant novembre, des titres exécutoires ont été émis par la DGFIP pour récupérer les intérêts sur les aides versées au titre de l'arrêté tarifaire du 17 novembre 2008. Les intérêts qui s'élèvent à 1 653 K€, ont été totalement payés et enregistrés en résultat exceptionnel.

La Compagnie du Vent a refacturé en 2016 des contrats de développement pour 2 parcs éoliens (projets de Monts St Benoit et Fontenille) ainsi que pour un projet PV (projet de Montane Sud) suite à leur mise en chantier.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur nominale</u>
Actions composant le capital social au début de l'exercice	223 465	75 €
Actions composant le capital social à la clôture de l'exercice	223 465	75 €

- Pour mémoire, une augmentation de capital a été réalisée en mars 2014 pour 2 887 500 € suite à l'exercice par l'associée ENGIE de 24 965 BSA2 (38 500 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 75 €. Conformément à l'ordonnance rendue le 25/09/2013 par le juge des référés, ces actions nouvelles et le capital correspondant font l'objet d'un séquestre et les droits d'actionnaire de la SA ENGIE au titre de ces 38 500 actions sont toujours suspendus jusqu'à décision définitive du juge du fond sur le caractère exerçable ou pas desdits BSA.

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en K€)

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'achat et pour les parcs éoliens par site.

Immobilisations corporelles :

	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Fin de l'exercice
Terrains & aménagements	1 622			1 622
Parcs éoliens et photovoltaïques	366 441	18		366 459
Outils spécialisés	1 447	339		1 786
Agencements & Installations	61	52		113
Matériel info. et de bureau	1 109	180	102	1 187
Matériel de transport	0	8		8
Mobilier	316	9	1	324
En cours (*)	15 542	5 108	2 143	18 507

(*) voir détail Dépenses en cours

Immobilisations incorporelles :

	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Fin de l'exercice
Logiciels	836	190	106	920
Frais établissement	232			232
Apport de fusion	5 998			5 998

Amortissements immobilisations corporelles :

	Début d'exercice	Dotations	Sorties	Fin de l'exercice
Terrains & aménagements	16			16
Parcs éoliens et photovoltaïques	115 908	18 328		134 236
Outils spécialisés	964	198		1 162
Agencements & Installations	39	12		51
Matériel info. et de bureau	746	141	78	809
Matériel de transport	0	1	0	1
Mobilier	208	27	1	234

Amortissements immobilisations incorporelles :

	Début d'exercice	Dotations	Sorties	Fin de l'exercice
Logiciels	514	108	106	516
Frais d'établissement	232			232

Dépenses en cours :

Les dépenses d'études, de prospection et de réservation foncières relatives à des projets ou groupes de projets pour lesquels la Direction estime qu'ils devraient être menés à terme sont inscrites en immobilisation corporelles en cours.

Elles sont incorporées dans le coût du parc lors de la construction et amorties à compter de sa mise en service.

Lorsqu'un projet ou groupe de projets est abandonné, ces dépenses sont passées en charges. Sur l'exercice les mouvements relatifs à ces dépenses peuvent se résumer ainsi :

Immobilisations corporelles en cours	Solde au 31/12/2015	Entrées	Sorties par incorporation à la construction des parcs mis en service dans l'exercice	Sorties autres	Dépréciations de l'exercice	Reprises Dépréciations de l'exercice	Solde au 31/12/2016
Valeur Brute	15 542	4 968	0	2 143			18 367
Dépréciation	4 661	0	0		295	196	4 760
Valeur nette comptable	10 881	4 968	0	2 143	295	196	13 607

Les sorties Autres correspondent à :

- la cession des études de développement à nos filiales pour les projets éoliens de Monts St Benoit, et Fontenille ainsi que pour le projet PV de Montane Sud, en cours de construction (cf Faits marquants).
- la cession de protocoles fonciers
- la sortie de parcs abandonnés et totalement dépréciés

Concernant l'activité Eolien terrestre, une provision pour dépréciation de 112 K€ a été constatée au cours de l'exercice. Elle concerne des dépenses activées essentiellement pour différents parcs éoliens et fait suite à des évolutions défavorables rencontrées au cours de l'exercice 2016. Le total de la provision pour dépréciation des parcs éoliens au 31/12/2016, s'élève à 4 151 K€.

La provision pour les projets candidats à l'AO CRE 4 a été portée à 50%. La dotation 2016 aux provisions pour dépréciation est de 183 K€ et le total des dépréciations PV est porté à 608 K€.

L'encours résiduel des frais de développement immobilisés pour l'éolien et le PV au 31/12/16 s'élève avant dépréciation, à 16 735 K€.

Au cours de l'exercice, il a été constaté des immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 139 K€, correspondant à des frais de développement de logiciels.

ETAT DES PROVISIONS

(En K€)

	Début d'exercice	Augmentation suite à mise en service	Actualisation complémentaire	Reprise provision	Fin de l'exercice
Provisions démantèlement	7 528	0	94		7 434
Provisions pour risques divers	187			57	130

L'actualisation complémentaire négative de la provision correspond à l'actualisation de la garantie financière calculée pour les éoliennes supérieures à 2 MW selon la formule d'actualisation des coûts, précisée dans l'arrêté du 26 août 2011(cf provision pour démantèlement page 7).

La provision pour risques divers concerne des provisions pour litiges salariaux.

CAPITAUX PROPRES

(En K€)

	Début d'exercice	Affectation du résultat 2015	Mouvement sur capital	Dividendes	Variations	Résultat 2016	Fin de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	16 759						16 759
Prime d'émission	98 211						98 211
Réserve légale	212	680					892
Report à nouveau créditeur	1 415	12 917					14 332
Résultat de l'exercice	13 597	-13 597				18 266	18 266
Subvention d'investissement	119				-23		96
Provisions réglementées	1 511				660		2 171

LES STOCKS

Le stock de pièces détachées a été comptabilisé selon la méthode du CMP pour un total de 3 041 K€.

La production stockée concerne l'ensemble des prestations ainsi que les frais de main d'œuvre relatifs au projet Le Tréport. Le montant des travaux en cours s'élève à 5 516 K€ au 31/12/2016.

Concernant ce projet :

Le consortium formé entre Engie, EDP Renewables, Neoen Marine a déposé un dossier de réponse à la CRE le 29 novembre 2013 pour les projets du Tréport et de Noirmoutier. Les résultats de cet appel d'offres ont été annoncés en avril 2014 : le consortium s'est vu attribuer les deux projets déposés.

La Compagnie du Vent a donc poursuivi sa collaboration avec Engie sur les volets concertation et permitting, tel que prévu dans l'accord de collaboration signé le 26 juillet 2013. En particulier, LCV prépare les demandes d'autorisations administratives qui vont être déposées en 2017. L'étude d'impact sur l'environnement s'est poursuivie en 2016.

Les dépenses relatives à ces missions sont traitées en production stockée au bilan de LCV, jusqu'à la décision finale d'investissement du projet qui est censée intervenir en 2018, puisque LCV estime probable que cette décision soit positive, déclenchant ainsi la cession des actifs stockés à la société de projet EMDT en contrepartie du paiement de la commission de succès prévue à l'accord de collaboration.

ECHEANCE DES CREANCES ET DETTES

(En K€)

Les créances inscrites au bilan se décomposent de la manière suivante :

	Totalité	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 930	2 850	80	
AVANCES FOURNISSEURS	604	604		
CLIENTS	8 900	8 900		
PERSONNEL	53	53		
CREANCE/ETAT	7 057	7 057		
PRODUITS A REC/DEBITEUR DIVERS	3 122		3 122	
GROUPE & ASSOCIES	3 845		3 845	
TOTAL	26 511	19 464	7 047	

Les autres immobilisations financières à moins d'un an concernent la caution relative à l'appel d'offres ONCF Maroc.

Le poste Clients se compose notamment de factures à établir pour un montant de 4 014 K€.

Les produits à recevoir correspondent à des remboursements d'assurance sur sinistre pour 214 K€.

Les débiteurs divers concernent la trésorerie relative aux actions mises sous séquestre suite à l'augmentation de capital à laquelle ENGIE a souscrit, pour un montant de 2 888 K€ (cf Composition du capital social).

Les créances de l'Etat concernent principalement les acomptes excédentaires d'impôt sur les sociétés versés pour un montant de 4 526 K€ au titre de l'exercice.

La rubrique Groupe et associés est constituée des avances en comptes courants faites aux filiales de LCV.

Les dettes inscrites au bilan se décomposent comme suit :

	Totalité	- 1 an	- 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs à moins d'un an	3 211	3 211		
Fournisseurs immobilisations à - d'1 an	402	402		
Fournisseurs immobilisations FNP	1 510	1 510		
Fournisseurs factures non parvenues	4 169	4 169		
Sous Total	9 292	9 292		
Emprunts auprès des banques	189 563	20 843	84 948	83 772
Intérêts courus des emprunts	533	533		
Sous Total	190 096	21 376	84 948	83 772
Dettes fiscales & sociales	3 548	3 548		
Groupe et associés	6	6		
Autres dettes	1 562	161	642	759
Sous Total	5 116	3 715	642	759
Total	204 504	34 383	85 590	84 531

Le poste Autres dettes est constitué d'avoirs à établir, correspondant aux pénalités Eole 2005 pour les parcs de Sigean et Plouarzel selon un protocole d'accord pour l'apurement de la dette arrêtée au 31/03/2012 et un second accord intervenu en 2016 avec EDF, prévoyant un échelonnement de la dette jusqu'en 2025 par mensualités.

EMPRUNTS

(En K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Emprunts auprès des états de crédit y compris découvert (1)	209 659		20 096	189 563
Autres emprunts et dettes financières	631		631	0
Intérêts courus	575		42	533
Total Emprunts et dettes financières	210 865		20 769	190 096

CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE

(En K€)

<u>Libellé</u>	<u>France</u>
Autres CCA (contrat maintenance, redevance..)	164
Loyers et indemnités d'avance sur baux	728
Total Charges constatées d'avance	892
Produits constatés d'avance (Facturation prestations filiales)	129
Remboursement par anticipation par assureur du sinistre Sigean	108
Produit constaté d'avance facturation maintenance	2
Total Produits constatés d'avance	239

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En K€)

La Compagnie du Vent détient des parts dans 111 filiales au 31/12/2016.

Le tableau des filiales et participations est le suivant :

	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% détenu	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Compte courant La Compagnie du Vent
SEVE	1 474,06	1 474,06	100	1209,9	1 744,0	673,5	6,5	94,5
CEPR	722,1	682,1	51,91	1 238,0	1 181,0	0	-63,6	2 188,4
LCV MAROC	862,1	0	100	135,9	118,3	0	-240,9	721,4

	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Dividendes encaissés par LCV	Avance en compte courant	Créances LCV
Autres filiales	1 491	1 328	0	3 029	53 006

15 nouvelles sociétés ont été créées en 2016.

Celles-ci sont détenues à 100% par la Compagnie du Vent, leur activité principale est la production, l'installation, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'installations de production d'énergie photovoltaïque ou éolienne.

La Compagnie du Vent a également racheté en 2016, 2713 actions de la société CEPR à la Communauté d'Agglomération de Valence Sud Rhône Alpes pour 24 K€, portant sa participation dans le capital de CEPR à 51.91%.

Elle a également procédé à une avance en compte courant à CEPR, d'un montant de 2 188,4 K€ selon le pacte de d'associés de la société signé le 22/07/2016 afin de financer à court terme les travaux de raccordement et de terrassement du projet de Montrigaud.

En octobre 2016, La Compagnie du Vent a racheté 60% des parts détenues par le SYMA dans la société LCS Energie 1 pour 6 K€. Depuis cette date, LCV détient 100% de la société LCS Energie 1.

Les filiales suivantes ont changé de dénomination sociale au cours de l'exercice 2016 :

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale
CEOLRAM76 CEOLVDM76 LCV ENERGIE 7 LCV ENERGIE 8 LCV ENERGIE 9 LCV ENERGIE 12	AQUETTE ENERGIE AVESNES ET BOSCH-HYONS ENERGIE COMPAGNIE EOLIENNE DE SAINT HILAIRE CEOLGLC11 EOLIENNE DE TRENTE ARPENTS PLO DEL MONTAL ENERGIE

La Compagnie du Vent a cédé 49.9 % des titres détenus dans ses filiales CEOLCBH60, CEOLAUX89 et CEOLCHA51 au cours de l'exercice 2016 pour une valeur de 18 072 K€ à CDC (cf § Faits marquants).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

(En K€)

Compte de Résultat :

	Chiffre d'affaires	Charges opérationnelles	Charges financières	Autres produits	Produits exceptionnels	Produits financiers
	31/12/16	31/12/16	31/12/16	31/12/16	31/12/16	31/12/16
ENGIE		226				
ENGIE						
Finance			141			
EMDT	64	138		78		

Les charges opérationnelles pour 226 K€ sont constituées par la refacturation du personnel de direction mis à disposition par Engie

Les charges financières avec ENGIE Finances pour 141 K€ concernent les intérêts financiers sur l'emprunt contracté pour le parc Roquetaillade 2.

Le chiffre d'affaires réalisé avec EMDT correspond à la refacturation de la prestation relative au volet socio industriel ainsi qu'au suivi administratif selon le contrat de prestation signé entre LCV et EMDT pour la mise à disposition d'un salarié effectuant une thèse.

Ce contrat fera également l'objet d'une refacturation du salaire et frais annexes de ce salarié. Les montants sont constatés en Autres produits.

Les charges opérationnelles à hauteur de 138 K€ correspondent à des dépenses de concertation sur le projet dans le cadre de l'accord de collaboration.

Bilan :

	Portefeuilles	Créances clients	Dettes financières	Dettes fournisseurs	Autres dettes
	31/12/16	31/12/16	31/12/16	31/12/16	31/12/16
ENGIE		44		293	0
ENGIE					
Finance	10 933		10 977		

LCV dispose avec ENGIE Finances d'un cashpooling dont le montant s'élève à 10 933 K€ au 31/12/2016.

Les dettes financières correspondent à un emprunt souscrit auprès d'ENGIE Finances pour le financement du parc éolien de Roquetaillade 2. Le capital restant dû s'élève à 10 977 K€ au 31/12/2016.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En K€)

<u>Libellé</u>	<u>France</u>	<u>Exportation</u>
Production d'électricité	47 243	0
Prestations de services	3 892	2
Divers	29	0
TOTAUX	51 164	2

Le CA est principalement constitué de la vente d'électricité.

Les prestations de service incluent entre autres :

- la refacturation des contrats d'assistance exploitation aux filiales pour les projets en exploitation (environ 1 271 K€)
- la refacturation des contrats de maîtrise d'oeuvre pour les parcs mis en service ou en cours de construction en 2016 (Falfosse Ramonts, Wallon1-2-3, Voie du Moulin, Monts St Benoit, Fontenille, Montane Sud). Le montant refacturé au titre de ces contrats de MOE s'élève à 1 450 K€
- la refacturation de contrat de recherche et développement pour les projets Wallon 1-2-3 et Montane Sud (environ 723 K€).

CONSOLIDATION

La société fait partie du périmètre de consolidation de la société Engie. Toutefois l'entreprise établit des comptes consolidés conformément à ses statuts.

EFFECTIF

Effectif moyen du personnel sur l'exercice : 158

Effectif au 31/12/2016, 165 se répartissant ainsi :

	<u>Effectif</u>
CADRES	101
ETAM	64

Le CICE a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour 194 K€ et a été utilisé pour renforcer le fonds de roulement.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004.

Au 31/12/2014, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élevait à 10 763 heures.

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

PROVISIONS REGLEMENTEES

(En K€)

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires dont les mouvements sont :

Au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
1 510	660	0	2 170

Par application de la loi, il peut être pratiqué un amortissement dérogatoire pour les parcs éoliens. Au cours de l'exercice, la société a pratiqué une dotation aux amortissements dérogatoires pour les parcs nommés Extension Miroir et Extension Petit Terroir, à hauteur de 660 K€.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les principaux éléments constituant le résultat exceptionnel sont (K€) :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Pénalités sur aides versées (1)	-1 655	
VNC des actifs incorporels et corporels cédés (2)	-2 167	-3 860
Dotation aux amortissements dérogatoires	- 660	-843
VNC des immobilisations financières cédées (3)	-47	-2
Produits cession immobilisations financières (3)	18 072	1 423
Etalement subvention	23	23
Reprise provision pour risque (divers)	57	200
Indemnités diverses (4)	328	200
Produits cession d'actifs incorporels et corporels (2)	7 200	15 940
Diverses condamnations		-6
Dotation aux provisions pour risque (divers)		-127
TOTAL	21 151	12 948

(1) Ces pénalités ont été facturées suite à l'application de la décision du Conseil d'Etat du 15 avril 2016 cf § Faits marquants)

(2) Les cessions d'actifs concernent :

- La refacturation de protocoles fonciers aux filiales de LCV pour 95 K€
- La facturation des contrats de développement aux filiales portant des projets photovoltaïques et éoliens (notamment les parcs Mont St Benoit, Montane Sud, Fontenille).

La valeur nette comptable des actifs cédés aux filiales par la Compagnie du Vent s'élève à 2 025 K€. Le prix de cession, enregistré en immobilisations dans les filiales, est de 7 099 K€ (cf § Faits marquants)

(3) Les cessions d'immobilisations financières correspondent à la cession des titres détenus par LCV dans ses filiales (49.9% des titres vendus pour 18 072 K€, d'une valeur d'origine de 47 K€)(cf § Faits marquants)

(4) Les indemnités diverses sont constituées principalement d'une facturation de soulte à Theolia dans le cadre de la construction du parc de Mont St Benoit à hauteur de 325 K€.

TRANSFERT DE CHARGES

(En K€)

Libellé	
Transfert charges Sinistre Perte Exploitation et Pièces	20
Transfert charges Autres remboursements (1)	758
TOTAUX	778

Les indemnités d'assurance liées aux sinistres sur nos parcs sont comptabilisées en transfert de charge, selon le type de dépenses couvert.

(1) Ce montant est composé principalement :

- de la provision pour refacturation d'un malus selon les termes des contrats de maintenance des parcs, en raison d'une disponibilité inférieure aux objectifs (montant de 345 K€)
- du dédommagement effectué par ENEDIS suite à une coupure réseaux sur les parcs Petit Terroir 2 et Chemin des Haguenets (environ 114 K€)

IMPÔT

La Compagnie du Vent ne dispose plus de déficit fiscal reportable suite à son apurement en 2015.

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	- 1527		-1 527
Exceptionnel	21 150	-1 357	19 793
Participation			
TOTAUX	19 623	-1357	18 266

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de retraite sont évalués à 629 K€.

La Compagnie du Vent a mis en place des instruments financiers pour couvrir les intérêts futurs de certains emprunts. Au 31 décembre, leur notionnel s'élève à 150 900 K€ et leur valeur de marché à - 7 852 K€.

Suite au décret du 23 août 2011, toute société éolienne doit constituer une garantie financière auprès d'un établissement financier. Les installations existantes à la date d'entrée en vigueur du décret 2011-984 du 23 août 2011 devant être mises en conformité avec les obligations de garanties financières prévues à l'article L. 553-3, dans un délai de quatre ans à compter de la date de publication dudit décret, LCV a donc constitué en 2015 des garanties financières auprès d'Atradius.

Le montant des garanties constituées s'élève à 7 942 k€ en 2016.

I.1 ENGAGEMENTS DONNES

Pour implanter les éoliennes des divers projets de parc éoliens, l'entreprise contracte des promesses d'achat de terrains avec des conditions suspensives relatives à la faisabilité des projets éoliens. A la levée de ces conditions suspensives, les engagements afférents, comprenant notamment des indemnités de servitudes et des loyers pour les parcelles nécessaires à l'implantation des éoliennes, représentent un engagement annuel de 896 K€.

La société a donné des engagements envers les prêteurs : nantissement de contrats EDF et des matériels financés, délégation de contrats d'assurance, gage sur les éoliennes, maintien d'un ratio fonds propres sur endettement long terme supérieur à 25%, des capitaux propres supérieurs à 12 M€, un taux de DSCR supérieur à 1.15, nantissement des titres des filiales ayant contracté un emprunt. Au 31 décembre 2016, La Compagnie du Vent respecte l'ensemble de ces obligations.

Dans le cadre de l'activité de la compagnie, des cautions sont données en couverture de certains contrats passés (47 K€ au 31 décembre 2016). En contrepartie des cautions apportées, nos banques ont bloqué pour environ 11 K€ de SICAV monétaires.

I.2 ENGAGEMENTS RECUS

Néant

ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Actifs éventuels

Dans le cadre de l'accord de collaboration relatif au projet offshore Le Tréport relaté au § « Stocks », la facturation d'un success fee bien supérieur à la valeur comptable à la clôture des stocks d'en cours est considérée comme probable.

Litiges sur les parcs en exploitation

Parcs éoliens des Tambours et des Campagnes - Trouble anormal du voisinage

Le 2 août 2011, les époux Wallecan et la société Freka, propriétaires du château de Flers, assignent LCV ainsi que les propriétaires des parcelles d'implantation des parcs éoliens de Tambours et Campagnes devant le TGI de Montpellier, d'une part sur le fondement des troubles anormaux du voisinage ; d'autre part sur le fondement de la responsabilité civile pour faute (article 1382 du code civil).

Ils demandent la démolition des éoliennes des parcs éoliens de Tambours (5 éoliennes situées à plus de 3 kilomètres du château) et Campagnes (5 éoliennes situées à environ 1 kilomètre du château), sous astreinte de 1500€/jour de retard, et 50 000 euros en réparation de leur préjudice.

Le jugement du TGI de Montpellier du 17 septembre 2013 ordonne la démolition et l'enlèvement de l'ensemble des 10 éoliennes des deux parcs, dans un délai de quatre mois. LCV est, en outre, condamnée à payer la somme de 37 500 euros aux titres des dommages et intérêts.

LCV a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Montpellier le 20 septembre 2013. L'appel suspend l'exécution du jugement jusqu'à l'arrêt de la Cour d'appel. L'arrêt de la Cour d'appel a été rendu le 28 juillet 2015. Il décide que le juge civil n'est pas compétent pour ordonner la démolition des éoliennes et renvoie les parties à mieux se pourvoir. L'affaire est radiée du rôle. Les époux Wallecan se sont pourvus en cassation contre cet arrêt. L'arrêt de la Cour de Cassation du 25 janvier 2017 conclut à l'incompétence du juge judiciaire et ne remet pas en question l'arrêt de la Cour d'Appel.

La valeur nette des actifs concernés par ces procédures s'élève à 10 608 K€.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas transmise car elle reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE 2-1
Etats comptables intermédiaires au 30 septembre 2017
de la société ENGIE GREEN FRANCE

ENGIE GREEN FRANCE

1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN

92400 COURBEVOIE

Situation au 30/09/2017



- **SOMMAIRE** -

Comptes annuels

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

Annexes

Règles et méthodes comptables	6
-------------------------------	---

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 466 205	1 625 185	1 841 020	2 168 066
Fonds commercial	8 033 476		8 033 476	8 033 476
Autres immobilisations incorporelles	115 162		115 162	90 460
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	262 717	17 355	245 362	260 947
Installations techniques, matériel, outillage	2 182 199	1 328 555	853 645	1 044 745
Autres immobilisations corporelles	1 156 719	870 582	286 136	360 196
Immobilisations en cours	130 683		130 683	27 307
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	36 208 664	2 223 289	33 985 375	33 967 375
Créances rattachées à des participations	1 218 213		1 218 213	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 886		106 886	105 815
ACTIF IMMOBILISE	52 880 922	6 064 966	46 815 956	46 058 386
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 889 244		2 889 244	2 906 158
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	22 714 848	585 110	22 129 738	21 210 538
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	211 508		211 508	138 260
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 330 850	50 000	13 280 850	10 986 629
Autres créances	32 186 249		32 186 249	30 128 919
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	884		884	1 456 820
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	37 730		37 730	136 543
ACTIF CIRCULANT	71 371 313	635 110	70 736 203	66 963 867
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	124 252 235	6 700 076	117 552 158	113 022 253

Rubriques	30/09/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000 000)	30 000 000	30 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	652 540	652 540
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	557 546	434 649
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	10 574 362	8 239 322
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-5 647 228	2 457 937
Subventions d'investissement	27 872	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	36 165 091	41 784 448
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	5 690 212	5 690 212
Provisions pour charges	601 731	601 731
PROVISIONS	6 291 944	6 291 944
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 312 240	58 105 480
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 136 892	2 858 543
Dettes fiscales et sociales	5 585 601	3 936 716
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 391	36 661
Autres dettes	1 000	8 461
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	75 095 123	64 945 862
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	117 552 158	113 022 254

Rubriques	France	Exportation	30/09/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	13 317 576		13 317 576	13 055 804
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 317 576		13 317 576	13 055 804
Production stockée			919 200	12 820 504
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				14 432
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			692 896	635 026
Autres produits			3	33
PRODUITS D'EXPLOITATION			14 929 675	26 525 798
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			699 662	2 907 056
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			16 914	-2 906 158
Autres achats et charges externes			9 417 359	19 737 073
Impôts, taxes et versements assimilés			300 352	1 392 346
Salaires et traitements			6 047 048	5 063 033
Charges sociales			3 170 151	2 796 106
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			835 017	514 833
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				48 092
Dotations aux provisions				601 731
Autres charges			5	19
CHARGES D'EXPLOITATION			20 486 507	30 154 132
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 556 832	-3 628 334
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 213	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				189 740
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				161 014
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 213	350 754
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				4 211 272
Intérêts et charges assimilées			216 038	40 276
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			216 038	4 251 548
RESULTAT FINANCIER			-212 825	-3 900 794
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-5 769 656	-7 529 128

Rubriques	30/09/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	216 517	14 559
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 889 063
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	216 517	10 903 622
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	373	83 576
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		689 336
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	373	772 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	216 144	10 130 710
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	407 774	224 925
Impôts sur les bénéfices	-314 058	-81 279
TOTAL DES PRODUITS	15 149 405	37 780 174
TOTAL DES CHARGES	20 796 633	35 322 237
BENEFICE OU PERTE	-5 647 228	2 457 937

La société Engie Green France a été créée le 30/09/2004 sous la forme d'une SARL. Elle dispose d'un capital de 30 000 000 d'euros.

La situation au 30 Septembre 2017 a une durée de 09 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 30/09/2017.

Les états financiers, ici présentés au 30/09/2017, ont été établis suivant les mêmes méthodes et la même présentation que celles utilisées pour la production des comptes annuels du 31/12/2016.

ANNEXE 2-2
Etats comptables intermédiaires au 30 septembre 2017
de la société LA COMPAGNIE DU VENT



Désignation de l'entreprise : LCV
Adresse de l'entreprise : 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER

						Exercice clos au	Exercice clos au
		Brut		Amortissements, provisions		30/09/2017	31/12/2016
						Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissements	AB	232 303	AC	232 303		
	Frais de recherche et développement	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 017 958	AG	622 427	395 531	403 893
	Fonds commercial	AH	5 997 834	AI		5 997 834	5 997 834
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	317 774	AK		317 774	139 244
	Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	1 622 447	AO	15 847	1 606 600	1 606 600
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	368 390 559	AS	149 287 209	219 103 350	232 850 003
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 685 360	AU	1 226 533	458 826	535 786
	Immobilisations en cours	AV	16 411 244	AW	4 759 663	11 651 581	13 607 954
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations	CS		CT			
	Autres participations	CU	4 756 355	CV	1 065 124	3 691 232	3 484 053
	Créances rattachées à des participations	BB	67 006 798	BC		67 006 798	55 194 897
	Autres titres immobilisés	BD	3 817 662	BE		3 817 662	26 853
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières	BH	80 298	BI		80 298	2 930 298
	TOTAL (II)	BJ	471 336 591	BK	157 209 107	314 127 484	316 777 414
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	2 931 369	BM		2 931 369	3 040 614
	En-cours de production de biens	BN	6 493 202	BO		6 493 202	5 516 050
	En-cours productions de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	99 605	BW		99 605	603 734
	Clients et comptes rattachés	BX	12 078 945	BY		12 078 945	8 899 802
	Autres créances	BZ	24 411 410	CA	113 000	24 298 410	13 962 152
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement	CD	114 596	CE		114 596	114 596
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 323 466	CG		1 323 466	13 229 104
	Charges constatées d'avances	CH	1 010 743	CI		1 010 743	891 943
	TOTAL (III)	CJ	48 463 336	CK	113 000	48 350 336	46 257 996
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	519 799 928	1A	157 322 107	362 477 820	363 035 410



Désignation de l'entreprise : LCV
Adresse de l'entreprise : 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER

		Exercice clos au 30/09/2017	Exercice clos au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	DA 16 759 875	DA 16 759 875
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB 98 210 894	DB 98 210 894
	Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence EK	DC	DC
	Réserve légale	DD 1 675 988	DD 892 575
	Réserves statutaires et contractuelles	DE	DE
	Réserves réglementées Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de cours B1	DF	DF
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originale d'artiste vivant EJ	DG	DG
	Report à nouveau	DH 31 814 387	DH 14 331 897
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	DI 7 975 717	DI 18 265 903
	Subventions d'investissement	DJ 79 077	DJ 96 077
	Provisions réglementées	DK 2 170 923	DK 2 170 923
	TOTAL (I)	DL 158 686 860	DL 150 728 143
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	DM
	Avances conditionnées	DN	DN
	TOTAL (II)	DO	DO
Provisions pour risques & charges	Provisions pour risques	DP 130 500	DP 130 500
	Provisions pour charges	DQ 7 433 446	DQ 7 433 446
	TOTAL (III)	DR 7 563 946	DR 7 563 946
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	DS
	Autres emprunts obligataires	DT	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU 175 210 006	DU 190 096 657
	Emprunts et dettes financières divers Dont emprunts participatifs E1	DV 1 409 684	DV 5 989
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 8 497 758	DX 7 380 332
	Dettes fiscales et sociales	DY 7 546 051	DY 3 547 359
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 1 471 038	DZ 1 912 091
	Autres dettes	EA 1 441 797	EA 1 562 250
	TOTAL (IV)	EB 650 680	EB 238 643
Cpte Régul	Produits constatés d'avances (4)	EC 196 227 015	EC 204 743 321
	Ecarts de conversion passif (V)	ED	ED
	TOTAL GENERAL (I + V)	EE 362 477 820	EE 363 035 410



Désignation de l'entreprise : LCV
Adresse de l'entreprise : 215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER

		30/09/2017				31/12/2016	
		France		Export et livraisons Intracomm		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue de biens	FD	33 883 858	FE		FF	47 242 509
	Production vendue de services	FG	3 249 140	FH		FI	3 923 022
	Chiffres d'affaires nets	FJ	37 132 998	FK		FL	51 165 531
	Production stockée					FM	2 096 394
	Production immobilisée					FN	2 664 741
	Subventions d'exploitation					FO	46 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	975 529
	Autres produits					FQ	43 071
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	56 991 934
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises [y compris droits de douane]					FS	
	Variation de stock (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	1 109 038
	Variation de stock [Matières premières et approvisionnement]					FV	440 498
	Autres achats et charges externes					FW	19 846 005
	Impôts, Taxes et versements assimilés					FX	4 058 777
	Salaires et traitements					FY	7 354 598
	Charges sociales					FZ	3 074 118
	DOTATIONS D'EXPLOITATION					GA	18 811 779
						GB	295 338
						GC	
						GD	
	Autres charges					GE	287 100
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	55 277 251
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	1 714 682



Désignation de l'entreprise :

LCV

Adresse de l'entreprise :

215, rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER

		30/09/2017		31/12/2016	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		1 989 164		1 714 682	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	GH		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	GI		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	GJ		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés	GL	1 205 884	GL	2 003 916
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		GM	94 519
	Différences positives de change	GN		GN	1 502
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	GO		GO	
	Total des produits financiers (V)	GP	1 205 884	GP	2 099 937
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	GQ		GQ	244 152
	Intérêts et charges assimilées	GR	3 394 304	GR	5 096 401
	Différences négatives de change	GS	35	GS	312
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	507	GT	1 076
	Total des charges financières (VI)	GU	3 394 847	GU	5 341 941
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		GV	- 2 188 962	GV	- 3 242 004
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		GW	- 199 798	GW	- 1 527 322
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		HA	328 007
	Produits exceptionnels sur opération en capital	HB	12 863 031	HB	25 295 557
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		HC	56 900
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	12 863 031	HD	25 680 464
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		HE	1 655 268
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	4 839 934	HF	2 214 486
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		HG	660 447
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	4 839 934	HH	4 530 201
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	8 023 097	HI	21 150 263
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		HJ		HJ	1
Impôt sur les bénéfices		HK	- 152 418	HK	1 357 038
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	54 384 875	HL	84 772 335
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	46 409 158	HM	66 506 432
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	7 975 717	HN	18 265 903

ANNEXE 3

**Liste des actifs immobiliers
- Terrains et baux à droits réels
de la société LA COMPAGNIE DU VENT-**

Commune	Section	Parcelle	Adresse parcelle	Nature	Superficie m	Valeur Vénale
Canet (11)	WC	151	Bouque de Biau Ouest	terrain	2 630	96 490,42 €
Canet (11)	WC	39	Bouque de Biau Ouest	terrain	17 560	
Canet (11)	WC	8	Bouque de Biau Est	terrain	4 063	
Canet (11)	WC	26	Bouque de Biau Est	terrain	4 230	
Canet (11)	WC	56	Bouque de Biau Est	terrain	3 005	
Canet (11)	WA	146	Les GOURGUETS	terrain	5 643	
Canet (11)	C	156	Les CROUSSETTES	terrain	8 900	202 902,07 €
Canet (11)	C	570 574 547	Chemin de Polignac	terrain	39 641	
Canet (11)	C	156	Chemin de Polignac	terrain	39 641	
LA GARNACHE (85)	YB	131 (ex YB 22)	L'ESPINASSIERE	terrain	6 912	652 523,45 €
LA GARNACHE (85)	YC	57	LE PONTREAU	terrain	14 668	
LA GARNACHE (85)	YB	30	ST ANNE	terrain	60 720	
LA GARNACHE (85)	YC	62	LE PONTREAU	terrain	12 393	
LA GARNACHE (85)	YC	67 70	L'ESPINASSIERE	terrain	34 461	
LA GARNACHE (85)	YC	59	L'ESPINASSIERE	terrain	15 402	
FROIDFOND (85)	ZN	203	LA VESSETTE	terrain	8 994	
FROIDFOND (85)	ZN	201	LA VESSETTE	terrain	1 444	
FROIDFOND (85)	ZN	2	LA VESSETTE	terrain	9 537	
FROIDFOND (85)	ZN	200	LA VESSETTE	terrain	15 504	
LA GARNACHE (85)	YC	64 66	L'ESPINASSIERE	terrain	6 257	
RAYMOND (85)	ZN	46	RAYMOND BUSTEN	terrain	14 150	

ALET-LES-BAINS (11)	A	247	BRAU	terrain	6 875	81 795,90 €
		248			381 665	
		249			3 335	
ALET-LES-BAINS (11)	A	250	BRAU	terrain	3 300	
		251			18 575	
		252			1 390	
		253			14 940	
ALET-LES-BAINS (11)	A	432	BRAU	terrain	100 760	
		434			184 145	
ROQUETAILLADE (11)	B	846	BRAU-EST	terrain	884 380	
ROQUETAILLADE (11)	B	814	BRAU-EST	terrain	5 420	
ROQUETAILLADE (11)	B	837	BRAU-EST	terrain	5 105	
ALET-LES-BAINS (11)	A	455	SAINT ROME	terrain	3 251	
		457			491	
ALET-LES-BAINS (11)	A	78	LES PRESTES MINES	terrain	10 300	275 124,00 €
Echalot (21)	G	268	Le Village	Grange	464	45 000,00 €
Veix (19)	AC	67 et 59	Puy Masmontail	terrain	47 822	13 686,00 €

Projet	Type	Parcelle	Valeur vénale
Avesnes et Beauvoir (76)	Acte authentique : Bail à construction	E - 746	220 720,00 €
Avesnes et Beauvoir (76)	Acte authentique : Bail à construction	E - 750	331 204,00 €
Avesnes et Beauvoir (76)	Acte authentique : Bail à construction	B - 476, B - 482, B - 483, B - 484, E - 748	926 856,00 €
Avesnes et Beauvoir (76)	Acte authentique : Bail emphytéotique	E - 241	62 000,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 30	504 000,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 27	504 000,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 12, ZN - 13, ZN - 14	756 000,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	E - 246	283 500,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZL - 33	157 500,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 16, ZN - 17, ZN - 18	567 000,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	E - 249, E - 252	196 940,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	D - 651, D - 654, D - 656	519 750,00 €
Bretelle (21)	Acte authentique : Bail à construction	E - 242, E - 244	388 290,00 €
Campagnes (62)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 125	309 430,00 €
Campagnes (62)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 127	309 430,00 €
Campagnes (62)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 115, ZA - 117, ZA - 119, ZA - 120, ZA - 121, ZA - 123	957 290,00 €
Canet (11)	Acte authentique : Bail à construction	WC - 148	362 250,00 €
Canet (11)	Acte authentique : Bail à construction	WC - 144, WC - 145	362 250,00 €

Canet (11)	Acte authentique : Bail à construction	WC - 150	724 500,00 €
Canet (11)	Acte authentique : Bail à construction	WC - 141	368 000,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	Y - 4, Y - 20	590 000,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	X - 5	255 900,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction		796 770,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	Y - 13	300 000,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	X - 41	324 500,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	Y - 3	300 000,00 €
Chemin des Haguenets (60)	Acte authentique : Bail à construction	X - 59	1 426 359,00 €
Cruscades (11)	Acte authentique : Bail à construction	C - 549, C - 551	768 800,00 €
Cruscades (11)	Acte authentique : Bail à construction	C - 553, C - 555	412 300,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZC - 56	149 425,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 27, ZC - 52	344 000,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZD - 61	172 000,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZD - 67	172 000,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZD - 63, ZD - 65	180 600,00 €
Echalot (Bois de la Verpillière) (21)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 19, ZA - 20	344 000,00 €
Grande Garrigue (11)	Acte authentique : Bail à construction	C - 753	759 196,02 €

Grande Garrigue (11)	Acte authentique : Bail à construction	C - 323	1 332 193,32 €
Grands Gâts (44)	Acte authentique : Bail à construction	ZH - 132, ZH - 133, ZH - 134, ZH - 135	72 000,00 €
Grands Gâts (44)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 114, ZH - 130	128 000,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 42	102 600,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZL - 1	159 300,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 43	105 300,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 39, ZN - 49	159 300,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZL - 6	123 743,10 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZO - 32	159 300,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 43	108 000,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZN - 36	159 300,00 €
Kerigaret (29)	Acte authentique : Bail à construction	ZO - 34	159 300,00 €
Lanrivoaré (29)	Acte authentique : Bail à construction	D - 1039, A - 1758, A - 1761	92 400,00 €
Longs Champs (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZD - 11	522 928,00 €
Longs Champs (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZD - 32, ZD - 33, ZD - 34	210 984,00 €
Longs Champs (80)	Acte authentique : Autre	ZD - 13	202 768,00 €
Longs Champs (80)	Acte authentique : Autre		175 224,00 €
Manneville (76)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 37	45 360,00 €

Manneville (76)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 46	844 578,00 €
Manneville (76)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 31, ZA - 34, ZA - 42	103 974,00 €
Manneville (76)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 15	831 544,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 4	92 000,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 44, T - 151	289 788,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 40	111 300,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 42	215 533,74 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 35, ZT - 36	73 458,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZT - 16	111 300,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 26, ZA - 27, ZA - 28	488 000,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZV - 28, ZV - 29	207 557,35 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZW - 36	207 557,35 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZW - 38	344 500,00 €
Miroir (80)	Acte authentique : Bail emphytéotique	ZW - 34	32 500,00 €
Petit Terroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 104, ZA - 110	187 434,00 €
Petit Terroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 106, ZA - 107, ZA - 108	318 600,00 €
Petit Terroir (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 118	30 500,00 €
Petit Terroir 2 (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZA - 114	251 460,00 €

Petit Terroir 2 (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZB - 65	227 700,00 €
Petit Terroir 2 (80)	Acte authentique : Bail à construction	ZB - 67	37 950,00 €
Picoterie (02)	Acte authentique : Bail à construction	ZL - 7, ZL - 8, ZL - 9, ZL - 11	581 000,00 €
Picoterie (02)	Acte authentique : Bail à construction	A - 2027, A - 2029, A - 2031, A - 2032, A - 2033	977 850,00 €
Picoterie (02)	Acte authentique : Bail à construction	A5 - 2035	188 600,00 €
Picoterie (02)	Acte authentique : Bail à construction	A - 2037, A - 2039, A - 2040, A - 2042	622 200,00 €
Plouarzel (29)	Acte authentique : Bail à construction	YT - 75, YT - 76	34 628,88 €
Plouarzel (29)	Acte authentique : Bail à construction	YT - 71, YT - 72, YT - 73, YT - 74	69 257,54 €
Plouarzel II Bis (29)	Acte authentique : Bail à construction	YK - 106	88 500,00 €
Plouarzel II Bis (29)	Acte authentique : Bail à construction	YK - 101, YK - 104	88 500,00 €
Plouarzel II Bis (29)	Acte authentique : Bail à construction	YK - 108, YK - 110, YL - 164	194 700,00 €
Plourin(29)	Acte authentique : Bail à construction	ZK - 78, ZK - 79, ZK - 80, ZK - 81, ZK - 82, ZK - 83	118 800,00 €
Porette de Nerone (20)	Acte authentique : Bail à construction	B - 558, B - 559	1 597 267,20 €
Roquetaillade 2 (11)	Acte authentique : Bail à construction	B - 1282, B - 1283, B - 1284, B	504 000,00 €
Roquetaillade 2 (11)	Acte authentique : Bail à construction	B - 844, B - 981	169 626,00 €
Roquetaillade 2 (11)	Acte authentique : Bail à construction	WB - 46	118 800,00 €
Roquetaillade 2 (11)	Acte authentique : Bail à construction	WB - 48, WB - 49, WB - 50, W	360 172,20 €
Roquetaillade 2 (11)	Acte authentique : Bail à construction	B - 1291	79 534,20 €

Tambours (62)	Acte authentique : Bail à construction	ZK - 29, ZK - 30, ZK - 31, ZI - 32, ZI - 33, ZI - 34	1 303 400,00 €
Total			32 228 830,90 €